

ne sommes pas forcés d'une façon quelconque à défendre les politiques de notre gouvernement, que nous y participons. Cela dit, pour que cela soit consigné dans le compte rendu officiel des Débats, je voudrais parler plus particulièrement sur la motion n° 2.

La première partie de la motion qui est proposée, la section A, après avoir consulté les documents, je crois que, sincèrement, elle apporte un éclaircissement au paragraphe allégué.

Je crois même que cette partie de la motion serait acceptable, si elle ne nous était pas présentée dans un ensemble dont la deuxième partie ne nous est pas acceptable. A mon avis, la première partie vient apporter, sans dire qu'elle est redondante, que le Fonds monétaire international soit rajouté à la Banque mondiale. Je crois que cette partie-là est couverte dans les préambules, mais cela apporterait plus de clarification. Mais, encore une fois, nous ne pourrions l'accepter parce qu'elle est glissée dans une motion plus complexe dont la deuxième partie n'est nullement acceptable.

Alors, la deuxième partie... il s'agit d'une déclaration d'intention ferme à laquelle nous souscrivons aussi. Cependant, je crois qu'il serait dangereux d'émettre, à ce moment-ci, une déclaration d'intention qui pourrait être interprétée par d'autres nations comme étant restrictive, ou qui pourrait être interprétée différemment au fur et à mesure que le temps s'écoule. On a vu des traités qui ont été signés à la dernière guerre mondiale et qui semblaient favoriser la liberté et qui se sont avérés comme étant des corsets d'acier pour certaines nations. Alors, il s'agirait plutôt de laisser un peu plus de latitude dans le cadre du principe de loi établi pour que nos représentants dans ces institutions puissent exercer non pas leur vote, tel qu'il est notamment utilisé souvent aux Nations Unies où j'ai eu l'occasion d'aller faire une tournée d'observateur... mais dans ces organisations-là, on se sert plutôt de consensus, c'est-à-dire que l'on examine en profondeur les problèmes, on les discute et, au lieu de les soumettre immédiatement à un vote, on se sert plutôt du pouvoir de persuasion.

Alors, encore une fois, tout en étant libre, mais ne refusant pas de pratiquer mon anglais, j'ai élaboré un petit texte ici pour répondre, en principe, à la deuxième partie de la motion.

[Traduction]

Le Canada a également fortement soutenu les efforts qui ont été faits depuis une dizaine d'années pour assurer que les prêts de la Banque mondiale satisfont les besoins fondamentaux des plus démunis dans les pays en développement. Nous avons favorisé cette voie comme un moyen d'assurer une répartition plus équitable du revenu dans les pays bénéficiaires. Nous y voyions en outre la garantie que les pauvres en bénéficieraient, indépendamment des idéologies politiques ou morales du gouvernement qui détient le pouvoir au moment où le prêt est approuvé. Les prêts de la Banque mondiale et de l'Association internationale de développement visent à remédier aux problèmes chroniques des pauvres, et il faudrait bien réfléchir avant de supprimer des programmes dont la mise en œuvre a demandé beaucoup de temps. Nous sommes persuadés que la Banque mondiale travaille sérieusement à améliorer le sort économique des pauvres dans les pays bénéficiaires et que, par conséquent, elle mérite notre ferme appui.

Accords de Bretton Woods—Loi

Le projet d'amendement donne la fausse impression que le Canada doute que la Banque mondiale poursuive ces objectifs. Il parle d'initiatives et de mesures politiques de la part du Canada au sein de ces organismes. Nous croyons plutôt que ce sont des engagements que la Banque mondiale reconnaît dans ses politiques actuelles et que le Canada doit en appuyer l'application efficace et, au besoin, l'évolution.

En faisant mention de l'utilisation du vote du Canada au sein de ces organismes, l'amendement suggère aussi une ligne d'action qui nous paraît improductive. Le Canada rejette le recours aux votes à la Banque mondiale et préfère que les décisions se prennent par consensus. Contrairement à l'Organisation des Nations Unies, les mises aux voix ne sont donc pas courantes dans ces organismes. Le Canada ne peut pas à lui seul empêcher un prêt et si nous devons encourager d'autres pays à exercer leur droit de vote aux conseils d'administration, nous ne pourrions pas en contrôler l'usage à nos propres fins. Autrement dit, nous ne ferions que favoriser une plus forte politisation de ces organismes.

• (1240)

[Français]

Alors, tout cela pour dire, monsieur le Président, que nous voulons être conséquents avec notre politique d'action, autant dans les organismes internationaux qu'au gouvernement même du Canada où nous voulons plutôt user de persuasion et même changer notre idée première par un document ou par des approches de consultations pour ensuite prendre une décision ferme, et non pas une décision immédiate où ces bases de fondation pourraient nous être nuisibles éventuellement.

Étant donné ce que je viens de souligner, je réitère que la première partie de la motion nous est acceptable, elle éclaircit d'emblée cette notion-là malgré le fait qu'elle n'est pas exclusive, parce que la première partie du projet de loi couvre bien tout ce qu'entendent les «actes» de Bretton Woods et les autres organisations y afférentes, mais on ne peut pas accepter la première partie parce que la deuxième partie pourrait nuire à nos délibérations à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, à l'Association financière internationale et à l'Association de développement international.

Monsieur le Président, nous nous déclarons contre cet amendement.

[Traduction]

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, les propos du député de LaSalle (M. Lanthier) m'ont beaucoup plu. Je trouve curieux que les ministériels appuient, dans un certain sens, la première partie de cette motion qui inclut le nom FMI pour que le texte soit plus clair, mais qu'en ce qui concerne les droits de la personne, ils ne veuillent rien entendre. Ils ne veulent pas appuyer la deuxième partie de la motion. Ils auraient bien appuyé la première, mais le député de LaSalle a dit que cela faisait partie d'un tout. Comme il l'a déclaré, la deuxième partie de la motion vise non pas à obliger le Canada à n'accorder des prêts, dans le cadre de l'aide au développement, qu'aux pays qui respectent les droits de la personne, mais simplement à examiner la façon dont nous favorisons le respect des droits de la personne dans les pays qui bénéficient de l'aide du groupe de la Banque mondiale.